

| | |
|--|-------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale | 1402 |

La Commission Permanente,

- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021, et notamment son programme 1402 « soutien à l'accueil de chercheurs, la valorisation, l'ouverture européenne et internationale »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant les termes de l'appel à projets « Allocations doctorales cofinancées »,

- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant l'affectation d'une enveloppe pour le dispositif de thèses en tandem avec un thèse Cifre,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant l'affectation d'une enveloppe pour le dispositif « démonstrateurs académiques de recherche »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « démonstrateur académique de recherche »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant le cahier des charges de l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le cahier des charges modifié de l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 12 février 2021 approuvant les termes de l'avenant-type pour lerelatif aux projets Etoiles Montantes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant à l'INSERM une subvention de 140 000 € pour le projet Etoiles Montantes 2017 « REGIOCARD - REGulome et physIopathologie CARDiaque »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 attribuant à l'INRAE une subvention de 110 000 € pour le projet Etoiles Montantes 2019 « EndoxOmic-bêta - Mise en place d'une nouvelle approche analytique intégrée pour l'identification simultanée de signatures d'exposition et biomarqueurs d'effet application à la compréhension du lien exposom »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 attribuant à l'Université de Nantes une subvention de 85 000 € pour le projet Etoiles Montantes 2019 « EMAM - Les yeux de la mémoire : l'évaluation des troubles de la mémoire autobiographique dans la maladie d'Alzheimer à travers les mouvements oculaires »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 attribuant à l'Université de Nantes une subvention de 128 775 € pour le projet Etoiles Montantes 2019 « SUPERFERATITE - Nanoassemblages superferrimagnétiques pour un double traitement de l'hépatite auto-immune ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Appel à projets « Démonstrateur académique de recherche »

ATTRIBUE

au CNRS une subvention d'investissement de 1 300 000 € sur un montant subventionnable de 1 879 344 € HT, en soutien aux quatre premières années du projet « MOTT IA », dans le cadre d'une enveloppe déjà affectée par délibération du Conseil régional lors de sa session des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à l'ICAM une subvention d'investissement de 700 000 € en soutien au projet « RECYPLAST DEMO », sur un montant subventionnable de 1 040 000 € HT, dans le cadre d'une enveloppe déjà affectée par délibération du Conseil régional lors de sa session des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la dérogation au règlement d'intervention « appel à candidatures- allocations doctorales cofinancées-volet thèse en tandem avec une thèse Cifre »

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

2. Allocations doctorales cofinancées- volet Thèse-tandem Cifre 2021

ATTRIBUE

à l'ENSAM une subvention d'investissement de 58 000 € sur un montant subventionnable de 110 000 € TTC pour le cofinancement d'une allocations doctorale dans le cadre d'une enveloppe déjà affectée par délibération du Conseil régionale lors de sa session des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

3. ETOILES MONTANTES 2017 et 2019 : prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses

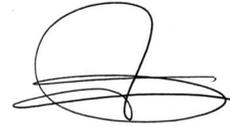
APPROUVE

la prolongation de durée d'éligibilité des dépenses des conventions des projets « Etoiles montantes » impactés par la crise sanitaire, présentés en annexe-4,

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants selon avenant type voté en Commission permanente du 12 février 2021.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Matthias TAVEL

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs